



Taxe d'apprentissage 2020

UFR Droit et Science Politique-Master Droit fiscal des Affaires

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage, calculée sur 0,68% de votre masse salariale évoluent. La taxe d'apprentissage comprend désormais une part appelée « solde de la taxe d'apprentissage » correspondant à 13% de votre TA, dont vous pouvez flécher le versement vers le master Droit fiscal des Affaires de l'UFR Droit et Science politique de Rennes1.

Le montant est à payer directement à l'Université de Rennes1 en mentionnant dans le libellé du virement ou le présent document rempli accompagnant votre chèque:

TA2020 Code UAI 0351573V – Master 2 DFA

***Soit** par virement : **IBAN** FR76 1007 1350 0000 0010 0000 135 **BIC** TRPUFRP1
Titulaire du compte : Université de Rennes1 Agent comptable – Domiciliation : TP Rennes

***Soit** par chèque n° Banque :
À l'ordre de : Agent comptable de l'Université de Rennes1

SVP, Merci de mentionner les renseignements suivants concernant votre structure :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville. :

Code APE :

SIRET :

Personne à joindre :

E-mail

Tél :

SVP Merci de bien vouloir envoyer le présent document rempli, soit par courrier à :

Université de Rennes1
Agence comptable-Pôle Trésorerie
263, Avenue du Général Leclerc-CS 74205
35042 Rennes Cedex

Soit par mail à : taxeapprentissage@univ-rennes1.fr

Et toujours en copie à : yolande.serandour@univ-rennes1.fr

L'Université de Rennes1 vous adressera un reçu à réception du versement et des informations contenues dans ce document.